

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 163

Artikel: Essai de chasse aux sorcières
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pain et les roses: Du nouveau chez les écrivains suisses

Septante-trois membres de la Société suisse des écrivains (SSE) se sont donc retrouvés les 13 et 14 novembre à Bienne lors d'une assemblée générale extraordinaire. Plus un membre du groupe d'Olten, Walter Diggelmann, qui, sans rompre explicitement avec ses amis, a réintégré à ce moment la société. Septante-trois membres pour une société qui en compte environ quatre cents, un représentant de la cinquantaine d'écrivains du groupe d'Olten. Les absents étaient donc nombreux à Bienne, pour des motifs parfaitement contradictoires d'ailleurs. Les uns parce qu'ils ont probablement estimé que la Société suisse des écrivains en avait trop fait cette année. Mais écrivains du dimanche ou défenseurs des valeurs traditionnelles, ils ont estimé probablement ne pas pouvoir renverser le courant actuel. Les autres, ceux d'Olten, parce qu'ils ont trouvé peut-être que la Société n'en avait pas encore assez fait. Et redoutant que les conservateurs ne parviennent à reprendre le pouvoir à Bienne, ils ne sont pas venus non plus.

Démocratiser le recrutement. Augmenter l'efficacité

Malgré ces abstentions contradictoires, ou peut-être grâce à elles, tout s'est bien passé, ces 13 et 14 novembre, pour l'actuel comité intérimaire de la SSE qui a pu faire adopter ses projets, moyennant quelques amendements, à la quasi-unanimité. La Société est maintenant dotée de nouveaux statuts qui, sur trois plans au moins, doivent lui donner de nouveaux moyens d'action et de nouvelles raisons d'agir.

Le premier souci des rédacteurs du texte adopté à Bienne a été d'abord d'ouvrir plus largement les portes à tous les « écrivains », tout en éloignant des responsabilités les amateurs bien intentionnés, qui peuplent leur oisiveté de réceptions littéraires. En effet jusqu'à maintenant pouvait être membre d'honneur, avec tous les droits des membres ordinaires, « toute personne qui a rendu des services éminents à la Société ou aux lettres suisses. » En outre était membre ordinaire tout écrivain qui le désire, c'est-à-dire « les auteurs de romans, nouvelles, drames ou poèmes, les auteurs de toute espèce d'ouvrages que leurs qualités, création, souci de la forme, portée générale, rattachent à la littérature ». Ce qui revenait pour le Comité, responsable en cette matière, à fixer des critères d'admission de qualité et de quantité.

Seront donc désormais admis comme membres tous les écrivains qui acceptent les principes de la Société. Mais ces membres seront répartis en différentes catégories : écrivains actifs inscrits au Registre professionnel, pour tous ceux qui vivent de leur plume, écrivains actifs, pour quiconque a publié un livre ou une traduction, fait diffuser une pièce de radio ou de télévision ou un scénario de film, ou qui collabore régulièrement à la presse littéraire, enfin membres associés, pour tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent entrer dans les deux autres catégories. Et la volonté d'ouverture a été si forte que le comité n'a pas été suivi en proposant que tout membre actif qui dans un délai de six ans

n'aura pas produit au moins un ouvrage destiné à la publication soit rétrogradé dans la catégorie des membres associés.

Second souci, également contradictoire à première vue : donner plus d'efficacité à la société, renforcer ses structures tout en les rendant plus souples. Pour ce faire, les associations régionales, qui jouaient jusque-là, sur le plan formel, un rôle important, s'effacent un peu au profit des organes centraux. Mais en même temps les nouveaux statuts prévoient la possibilité de créer des groupes de travail, régionaux ou non, qui pourront avoir leurs activités (à condition qu'elles ne contredisent pas celles de la société), lever leurs propres cotisations, bref mener une existence largement propre au sein de la SSE.

Enfin, souci essentiel : la défense matérielle des écrivains. Dans ce but l'assemblée de Bienne a approuvé la création d'un Registre professionnel auquel seront inscrits les membres actifs qui vivent de leur production. Ces derniers auront au sein de la Société une place plus grande qu'auparavant, puisque trois des neuf membres du comité devront être choisis obligatoirement en leur sein. En outre un programme de travail a également été adopté qui prévoit la création, aussi rapide que possible, d'une caisse de pension pour écrivains et la mise sur pied d'une assurance-vie et invalidité.

Curieusement, les statuts de 1971 qui fixent comme but, à la SSE, entre autres, la défense « des intérêts moraux et matériels de ses membres et, dans la mesure du possible, des intérêts de tous les autres écrivains », sont ainsi plus proches des statuts de 1921, qui en tête de buts de la société plaçait la « défense « des intérêts communs de la profession littéraire... et la solidarité corporative entre les membres », que des versions de 1944 et 1955 qui attribuaient à la SSE « la tâche première de favoriser le développement des lettres nationales qu'elle déclare indispensables à la vie spirituelle de notre peuple » et ensuite seulement de veiller à la sécurité matérielle de ses membres, sécurité nécessaire à l'accomplissement de cette tâche.

Et maintenant ?

Que va-t-il se passer ? En 1970, peu avant l'assemblée générale de Bad Ragaz, en mai, vingt-deux membres de la SSE, notamment Frisch, Dürrenmatt, Bichsel, Diggelmann pour la Suisse alémanique, Jotterand, Junod, Weideli, Cornuz, en Romandie donnaient leur démission. Leur protestation avait un triple sens. Contre la personne du président d'alors Maurice Zermatten, coupable d'avoir prêté son concours au Livre de la défense civile. Contre la passivité de la Société dans la défense des intérêts matériels de l'écrivain. Contre le conservatisme politique de la majorité et particulièrement des comités successifs.

La scission publique, le retrait de noms aussi connus allaient provoquer des remous profonds parmi les membres restés fidèles. Et tandis que les dissidents se regroupent à Olten, l'assemblée générale

de la SSE, à Rüschiikon, en mars 1971, élit un comité presque entièrement renouvelé, qui se donne comme tâche de refondre les statuts et de mettre sur pied un programme de travail, le tout dans un délai d'un an. Ce comité se déclare d'ailleurs, durant cette année, intérimaire.

Le travail qui vient d'être mené à bien répond donc à ce besoin général de renouvellement qui avait provoqué la rupture de 1970. Et on peut penser que sur deux points au moins le groupe d'Olten a obtenu satisfaction. L'ancienne équipe dirigeante a disparu dans la trappe de l'histoire. Une Société fortifiée, dotée d'un programme de travail, est prête maintenant à combattre pour améliorer le sort matériel des écrivains.

L'artiste vit aussi de pain

Et l'enjeu sur ce dernier point est d'importance. Non seulement parce que tous ceux qui font profession d'écrire, et particulièrement ceux qui en vivent, sont intéressés à la création d'une caisse de pension et au renforcement de la sécurité sociale dans un domaine où l'on considère en général que l'inspiration et le talent doivent suffire à nourrir son homme. Mais parce que pour la SSE, comme pour le groupe d'Olten se pose maintenant de façon de plus en plus urgente le problème des droits d'auteurs.

Sur le plan de la sécurité sociale, le comité de la SSE a lancé, dans le cadre de son programme de travail, une enquête auprès de ses membres. Il a reçu près de deux cents réponses, chiffre intéressant. En outre cet automne, le Département fédéral de l'intérieur a repris le problème à son compte et a fait parvenir un questionnaire à tous ceux qui de près ou de loin prétendent avoir affaire à l'art en Suisse, afin de dresser un inventaire aussi complet que possible de l'équipement culturel du pays, d'élaborer un rapport sur les besoins de l'art en Suisse et de proposer des mesures de politique culturelle. Mais un autre projet est à l'étude à Berne, la réglementation des droits d'auteur. Il intéresse tous les écrivains, et la SSE comme le groupe d'Olten se préparent à faire entendre leurs points de vue aux autorités compétentes. Une commission de la SSE a été créée pour prendre directement contact avec la Société suisse de radiodiffusion. Les écrivains en effet ne doivent pas seulement lutter pour défendre leurs droits vis-à-vis des éditeurs. Leur situation est plus difficile encore en ce qui concerne la radio et la télévision, où l'auteur ne dispose plus de son œuvre, une fois ses droits perçus, puisque cette dernière peut être à ce moment diffusée, modifiée, interprétée à volonté. Et les intentions du législateur seraient d'étendre cette pratique au cinéma, tandis que les éditeurs de leur côté souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages. Bref l'assaut est donné aux droits d'auteur. C'est un problème général en Europe occidentale, mais qui revêt en Suisse une actualité particulière en raison des projets en gestation à Berne.

D'autres professions artistiques se sont regroupées pour faire valoir leurs droits. Notamment les com-

Essai de chasse aux sorcières

« Un jeune homme fut sur le point de se suicider » ; « La majorité refuse sa confiance à M. Chavanne ». Manchettes, gros titres, encadrés en caractères gras, la presse genevoise ne lésina pas sur la publicité qu'elle accorda aux déclarations indignées des députés bourgeois évoquant « l'affaire » du collègue Voltaire. Dans la ligne de mire des uns et des autres, un conseiller d'Etat non-conformiste et deux gauchistes. L'on espérait « liquider » les seconds en les expulsant du collège pour une année en tant que

responsables d'une saoulerie collective qui couronna une semaine scolaire à la montagne. Le conseiller d'Etat, après l'examen de l'incident, estima que quatre semaines suffisaient. Il fut rapidement dénoncé comme complice.

Les mises au point d'autres intéressés ne bénéficièrent pas d'une telle mise en valeur : vingt-cinq lignes pour les parents d'élèves qui regrettent de voir la vie privée d'un adolescent utilisée dans un

règlement de compte politique ; quelques citations tronquées pour la lettre où la classe en question donne son point de vue sur ce qu'elle décrit comme « une blague de collégiens bête et méchante ».

Le conflit est significatif de la manière dont certains hommes politiques — et derrière eux une partie de la population et plus particulièrement des enseignants — envisagent leurs rapports avec les gauchistes.

Fribourg: le printemps en novembre

positeurs, dans des sociétés comme la Suisa. En outre les écrivains romands peuvent être défendus par la puissante Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), société de droit français, qui dans le domaine francophone jouit d'un véritable monopole que lui envie les groupes du même genre à l'étranger.

En raison des problèmes à la fois matériels et juridiques qui s'attachent à cette question des droits d'auteurs, une réunion a eu lieu le 11 septembre 1971 à Zurich. Elle regroupait une cinquantaine de personnes, membres de la SSE et du groupe d'Olten et des représentants des associations d'éditeurs suisses. Elle avait comme but la fondation d'une société pour la sauvegarde des droits des écrivains dans le domaine de la radio et de la télévision. Mais vu le petit nombre de participants, les critiques formulées par les représentants du groupe d'Olten à l'encontre du projet de statuts de cette nouvelle association, qui prendrait le nom de Pro Litteris, l'acte de fondation a été reporté à plus tard. Membres de la SSE ou du groupe d'Olten, les écrivains sont donc confrontés aux mêmes problèmes et ne peuvent éviter de regrouper leurs efforts s'ils veulent se faire entendre des autorités fédérales, ou tenir tête aux moyens de communication de masses. Sinon les autorités, en cette matière comme en d'autres, passeront par-dessus des organisations dont elles mettent en doute la représentativité, pour s'adresser directement aux intéressés. Un premier pas a déjà été fait dans ce sens avec l'enquête du Département fédéral de l'intérieur. Sinon les « employeurs » pourront imposer leurs conditions à ceux dont le métier est de « produire » de l'art et d'en vivre.

Politique d'abord

La défense de la profession paraît donc exiger maintenant que tous les écrivains tirent à la même corde. Et la possibilité qu'offrent les nouveaux statuts de la SSE, de constituer des groupes particuliers paraît offrir aux écrivains du groupe d'Olten l'occasion de retourner à la vieille maison, en conservant, notamment sur le plan syndical, leur dynamisme propre. Mais il semble peu probable actuellement que le geste de Walter Diggelmann soit imité par de nombreux autres dissidents. Au contraire, les signes de durcissement, notamment en Suisse romande, sont évidents depuis l'assemblée de Bienne. L'assemblée générale du groupe d'Olten, fixée au 6 décembre, décidera de l'avenir. Mais on comprendrait mal le maintien de la scission pour des raisons corporatives et matérielles. Seules des raisons politiques pourraient justifier une volonté de renforcer une association d'écrivains en dehors de la SSE. Ce qui obligera alors le groupe d'Olten à définir ses engagements politiques et à préciser quel rôle il assigne à l'écrivain dans la société actuelle. Ce qu'il n'a pas fait encore, malgré un an et demi d'existence. Car ses prises de position en faveur de telle ou telle cause ne constituent ni une définition idéologique, ni un programme d'action.

La manière dont la directrice du collège essaya de forcer la main de son chef hiérarchique n'a pas été relevée : avant d'avoir une réponse, elle afficha une copie de la lettre dans laquelle elle demandait une année d'exclusion ; plus tard, l'on ronéotypa des fragments de la lettre des directeurs de collège qui développait des arguments du même ordre.

De leur côté, les politiciens bourgeois éprouvent à l'égard des gauchistes cette peur malade et bien

Trois enseignements se dégagent du scrutin fribourgeois du 21 novembre dernier.

1. La fluidité du corps électoral

En juin dernier, les femmes votant pour la première fois, le gouvernement, le parlement et tous les partis à l'exception du socialiste avaient été massivement désavoués par le peuple au sujet de l'agrandissement de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve. Lors de l'élection au Conseil national, le 31 octobre, une campagne apathique confirmée par des résultats anémiques permettait d'enregistrer le statu quo et ne laissait rien présager de bouleversant. Or c'est le même électoral qui vient de faire du parti socialiste la deuxième formation politique du canton, tout en maintenant une majorité renforcée de démocrates chrétiens au parlement.

Ces votes contradictoires supposent que le peuple fribourgeois entend suivre de très près la conduite des affaires publiques et se réserver le dernier mot le plus souvent possible. L'irruption du peuple comme facteur politique permanent, comme arbitre nécessaire, est nouvelle à Fribourg où la loi rendait la démocratie directe difficile à exercer. On peut donc prévoir un recours au peuple d'autant plus fréquent que celui-ci a institué un conflit constitutionnel entre un Conseil d'Etat à majorité démocratique et un Grand Conseil où l'opposition se renforce et qui est condamné au pluralisme en dépit de la majorité théorique d'une voix qu'y obtient la coalition DC-PAI (Paysans, artisans et indépendants).

2. Système bipolaire

La bipolarisation spectaculaire de la politique fribourgeoise signifie un dépassement des schémas historiques post-sonderbundiens sur lesquels opéraient les partis jusqu'en 1966. La tardive révolution économique fribourgeoise a maintenant atteint le palier socio-culturel. Le comportement politique n'est plus dicté par le réflexe « laïque et républicain » qu'entretenaient les radicaux, ni par les arguments confessionnels classiques que défendait la DC jusqu'il y a cinq ans. Un des vainqueurs de Fribourg est incontestablement Vatican II.

C'est dans la mesure où la DC précisément est parvenue à rendre crédible son image de nouveau parti centriste, moderne et dynamique, relativement préoccupé de problèmes sociaux, qu'elle a réussi à se maintenir. Il y a eu un processus de rajeunissement interne qui a permis à la direction de ce parti de prendre le contrôle de l'aile droite doctrinaire qui le paralysait.

En revanche, les radicaux se sont laissés enfermer dans une représentation du monde fribourgeois qui ne correspondait plus à la réalité. Leurs attaques contre la droite confessionnelle et contre la gauche au couteau entre les dents ne « passaient » pas. Elle les condamnait à cultiver la vision « historique », exaltant des luttes passées qui n'intéressent plus l'électeur. A l'abri de ce théâtre d'ombres, des affairistes et des politiciens sans envergure manœuvraient le parti vers la droite de l'échiquier politique, où il ne pouvait qu'être acculé et botté.

helvétique de tout ce qui pourrait briser le consensus, déboucher sur des oppositions ouvertes ; à ce titre, les manifestations des contestataires leur semblent porter des coups dangereux aux institutions qu'ils défendent et ils vouent à leurs auteurs une haine tenace. Au cours du même débat au Grand Conseil genevois, l'on évoqua la mésaventure de cet enseignant déshabillé dans les locaux de la police pour avoir participé à une manifestation, du reste avortée. Le responsable de la police ne daigna pas

Les socialistes avaient effectué leur mue en 1966. Ils ont poursuivi vigoureusement sur leur lancée, sous l'influence de leaders combattifs et habiles politiques et de jeunes intellectuels solidement implantés dans le terroir fribourgeois. Leur succès est d'avoir détaché les masses ouvrières et salariées qui votaient radical par atavisme et qui ont maintenant pris conscience de leurs intérêts de classe.

3. Nouvelle géographie politique

La régularité de la marée socialiste fribourgeoise est impressionnante. La montée est sensible dans tous les districts, et ceux qui n'ont pas été de nouveaux députés sont ceux qui perdaient un siège du fait du dépeuplement constaté par le recensement, à la notable exception de la Glâne. Il reste à déterminer si le fait que le PICS n'avait pas conclu d'apparemment avec la DC ou le PAI a joué un rôle dans l'avance socialiste. Mais en deux endroits celle-ci est proprement remarquable. Si l'on admet que la Singine est à Fribourg ce que le Haut Valais est au Valais, la percée socialiste — deux députés sur vingt — est en tous points magnifique. De même, l'équation personnelle du conseiller national Jean Riesen dans ce district lui a valu mille voix d'avance au premier tour sur le conseiller d'Etat sortant Zehnder, sauvé en 1966 par l'appoint de voix marginales que lui avait valu ce district pour des raisons d'affinités linguistiques (minorité alémanique). Les autres candidats socialistes au Conseil d'Etat ont également trouvé une clientèle électorale en Singine.

En ville de Fribourg, où le parti socialiste connaissait un passage à vide dont profitait le PICS, le recul constaté aux élections nationales a pu être enrayer trois semaines plus tard, grâce à une campagne intensive. Une redistribution des cartes s'ensuivra à l'échelon politique local, puisque les radicaux perdent toute prétention mathématique à occuper la syndiculture tandis que les deux formations de gauche devraient intensifier la convergence de leur action.

Il reste à conclure provisoirement. Il y a gros à parier que le climat politique ne changera pas beaucoup au cours de la prochaine législature. Mais les postulats sociaux prennent davantage de poids, et l'on peut augurer favorablement du sort qui sera réservé au nouveau projet de loi fiscale destiné à alléger la charge des petits contribuables. En revanche, une hausse du taux de l'impôt serait beaucoup plus difficile à réaliser dans le nouveau contexte. Mais le problème du développement économique reste entier, la majorité surveillée dont est dotée la DC est assortie d'un aiguillon social qui veillera à amplifier son action dans ce secteur, et c'est le PS. Mais surtout, la vie politique fribourgeoise se trouve être l'une des moins figées de Suisse ; un champ d'expériences politiques s'ouvre. Des notions comme celles d'un gouvernement proportionnel, d'un « contrat social », notamment entre la DC et le PS, pourraient trouver un point d'application qui apparaîtrait comme le modèle de choses à venir sur le plan fédéral...

relever ce que le procédé avait d'inquiétant et l'un de ses corréligionnaires poussa le mauvais goût jusqu'à demander au Conseil d'Etat son opinion sur un enseignant que l'on voyait régulièrement dans les manifestations.

L'on peut condamner l'action politique des gauchistes, diverger totalement sur les moyens à utiliser. On ne peut pas pour autant accepter le délit d'opinion que certains essayent d'introduire chez nous.